

PROCES VERBAL
SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 7 février 2024 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 2 février 2024

Nombre de conseillers : en exercice 11, 10 présents, 11 votants.	
Présents : SOULIES Claude TURROQUES Guy DURAND Quentin MAZERAN Jean-Pierre CARTIER-LANGE Carole MENARDI Christophe ZUBER Fabienne JEANJACQUES Hervé VERNHERES Jean-Philippe ESCUDIE Martine	Absents : SABY Laëtitia (Procuration à ZUBER Fabienne)

Secrétaire de séance : ZUBER Fabienne

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2023

Le Conseil approuve compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

2/ Délibération : Projet Travaux de rénovation 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée plusieurs devis d'entreprises et d'artisans pour les projets de rénovations de la salle communale, l'entrée du cimetière de Roquemaure, les volets du Presbytère et la Mairie.

Pour la Salle Communale :

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que la salle communale de Roquemaure doit être rénovée et mise aux normes avec accès PMR des toilettes publiques.

Cette salle, construite depuis plusieurs dizaines d'années, possède des sanitaires publics vétustes et non adaptés aux personnes à mobilité réduite. De plus, la façade de ce bâtiment est restée dans l'état de sa construction, c'est-à-dire, non-crépi.

Après avoir entendu l'avis de la Commission Bâtiment, et pris connaissance des devis présentés :

Par une entreprise générale :

- Entreprise Ronco (Tous corps d'état, façades)

Par des entreprises sur différents corps de travaux :

- Gedimat (Matériaux)
- SARL Franceries (Murs et plafonds, terrasse)
- PRT Façades (crépi façade)
- Bardou Mickaël (carrelage)
- Charly Elec (électricité)
- Gimald Benjamin (Plomberie)
- SUBSOLS (maçonnerie, toilettes et accès PMR)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de rénovation de la Salle Communale aux entreprises :

- Gedimat (Matériaux)
- SARL Franceries (Murs et plafonds, terrasse)
- PRT Façades (crépi façade)
- Bardou Mickaël (carrelage)
- Charly Elec (électricité)
- Gimald Benjamin (Plomberie)
- SUBSOLS (maçonnerie, toilettes et accès PMR)

Pour un montant total de : 44 539.37 € HT

Pour la rénovation de l'entrée du cimetière :

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que l'entrée du Cimetière de Roquemaure constituée d'un porche en brique et d'une vieille porte battante est très endommagée et présente une certaine dangerosité.

Le mur de séparation entre l'ancien et le nouveau cimetière est également très endommagé et se dégrade de plus en plus en raison des intempéries.

Il apparaît nécessaire de procéder à une rénovation de ces structures.

Après avoir entendu l'avis de la Commission Bâtiment, et pris connaissance des devis présentés :

Par une entreprise générale :

- Entreprise Ronco (maçonnerie, menuiseries)

Par des entreprises sur différents corps de travaux :

- SARL Franceries (Porte)
- SUBSOLS (maçonnerie)
-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de rénovation au cimetière de Roquemaure aux entreprises :

- SARL Franceries (Porte)

- SUBSOLS (maçonnerie)

Pour un montant total de : 22 035.93€ HT

Pour les volets du Presbytère :

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal que l'ancien presbytère de Roquemaure, aujourd'hui à vocation de logement communal dit faire l'objet d'une rénovation des menuiseries extérieures,

Ce bâtiment, construit en 1850 dans le style d'époque en briques, comprend 10 paires de volets bois extérieurs. Ceux-ci sont anciens, abîmés, dangereux et doivent être changés.

Après avoir entendu l'avis de la Commission Bâtiment, et pris connaissance des devis présentés :

Par l'entreprise Ronco (Menuiseries) et l'entreprise SARL Franceries (Menuiseries).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de rénovation extérieure du logement communal de Roquemaure à l'entreprise :

- SARL Franceries (Menuiseries)

Pour un montant total de : 5 645.00€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

3/ Délibération : Plan de financement Travaux de rénovation 2024

Suite à la délibération validant les projets de rénovation 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le Plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature des travaux	Montant HT	Nature des travaux	Montant HT
Travaux de rénovation Salle Communale	44 539.37 €	DETR (30%)	21 666.09 €
Travaux de rénovation entrée cimetière	22 035.93 €	Conseil Départemental (30%)	21 666.09 €
Travaux de rénovation Volets logement communal	5 645.00 €	Conseil Régional (20%)	14 444.06 €
		Autofinancement (20%)	14 444.06 €
Total dépenses HT	72 220.30 €	Total recettes HT	72 220.30 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches de demande de subvention.

4/ Présentation évènement « Autour du pain »

Madame Cartier-Lange présente le projet « Autour du pain ». Ce projet est proposé par les services de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet. La commune de Roquemaure est sollicitée pour accueillir à l'occasion d'une journée « les fournées de pains » durant laquelle les jeunes des MJC vont fabriquer leurs propres pains et conviés tout le village à déguster leurs fournées. Cette fournée itinérante sera accompagnée d'un temps de convivialité (Marché de producteurs, buvette, musiques...).

Cette journée permettra non seulement de créer une animation au sein du village mais aussi de mettre en avant les projets de la jeunesse, nos agriculteurs et nos producteurs locaux, ainsi que notre territoire. Le responsable jeunesse, Monsieur BROUSSY LEGRAND propose la date du 1er juin 2024 pour l'organisation de cet évènement.

5/ Délibération : Demande de labellisation chemins de randonnée

Monsieur le Maire expose que suite à la réunion du 9 janvier 2024 avec la Mairie de Rabastens, durant laquelle nous avons échangé sur le projet de labélisation du sentier « vallons et forêts » qui traverse le territoire de nos quatre communes (Rabastens, Mezens, Roquemaure, Grazac), nous devons procéder à la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

Monsieur Le Maire propose la signature de la demande d'inscription au PDIPR.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 voix contre (Jeanjacques Hervé) adopte cette délibération.

6/ Convention de mise à disposition Comité des Fêtes de Roquemaure

Monsieur Le Maire présente la demande du Président des Comités des Fêtes pour la mise en place d'une convention de mise à disposition de bâtiments et matériels communaux.

Après débat, il s'avère que les bâtiments et matériels sont mis gracieusement à la disposition des associations de la Commune et sont couverts par les assurances respectives de chaque association et de la commune. En l'état actuel, et dans l'attente de renseignements complémentaires de la part de l'assureur Groupama, il ne paraît pas nécessaire de signer une convention avec le Comité des Fêtes.

7/ Participation voyage scolaire Collège Gambetta

Monsieur Le Maire présente la demande du Collège Gambetta pour la participation aux voyages scolaires des enfants habitant à Roquemaure.

Monsieur Le Maire propose :

- pour le voyage du 26 au 29 mars, une participation globale de 200€ pour 2 élèves.
- pour le voyage du 22 au 26 avril, une participation globale de 210€ pour 7 élèves.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

8/ Délibération : Prime pouvoir d'achat personnel de Mairie

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de voter une prime pouvoir d'achat pour le personnel de Mairie.

Conformément à la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :
- de verser à l'adjoint administratif, Madame BLANCO Laura, une prime de 628.00 € bruts correspondant à la quotité de travail 27,50/35h sur le mois de février 2024
- de verser à l'agent technique, Madame BESSIERES Marie-Madeleine, une prime de 57.00 € bruts correspondant à la quotité de travail 2,50/35h sur le mois de février 2024
- de prévoir les crédits correspondants au budget ;
- que la présente délibération entre en vigueur le 10 février 2024

9/ Questions diverses

NEANT

Séance levée à 22h00



LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 7 février 2024 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 2 février 2024

Nombre de conseillers : en exercice 11, 10 présents, 11 votants.	
Présents : SOULIES Claude TURROQUES Guy DURAND Quentin MAZERAN Jean-Pierre CARTIER-LANGE Carole MENARDI Christophe ZUBER Fabienne JEANJACQUES Hervé VERNHERES Jean-Philippe ESCUDIE Martine	Absents : SABY Laëtitia (Procuration à ZUBER Fabienne)

Secrétaire de séance : ZUBER Fabienne

1/ Délibération : Projet Travaux de rénovation 2024

2/ Délibération : Plan de financement Travaux de rénovation 2024

3/ Délibération : Demande de labellisation chemins de randonnée

4/ Délibération : Prime pouvoir d'achat personnel de Mairie